



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID : 040-214001554-20231115-231115H1471H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le quinze novembre à dix-huit heures vingt-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : dimanche 12 novembre 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à M. GALLEA

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 15

N° DEL20231115-008

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques, culturelles, de par son dynamisme, son implication dans la vie locale

Considérant l'accueil, le 19 juillet 2023 à 21 heures, du concert de l'ensemble Rejoyce de Cambridge, à la salle des fêtes de LINXE,

Considérant que cette prestation n'était pas initialement prévue sur la commune de LINXE et que les membres du groupe accueillis ont souhaité faire un geste au profit de l'association Les amis de l'Église Saint-Martin

Considérant que la commune souhaite s'associer de manière symbolique à la démarche du groupe Rejoyce de Cambridge et faire un geste au profit de cette association

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**ARTICLE 1 –**

Le versement d'une subvention exceptionnelle :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS
Les amis de l'Église Saint Martin	190,00 €

ARTICLE 2 -

D'autoriser Monsieur le Maire afin de procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune de Linxe.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 2 novembre 22.

le secrétaire de séance

J. Desbiers



Thierry GALLEA